
MATHIEU WEILL : Bonjour à tous. Est-ce que je peux avoir la confirmation que cette session est enregistrée à partir de maintenant? Est-ce qu'on peut commencer l'enregistrement? Bien. Merci. Merci, Josh.

Je suis donc Mathieu Weill, je suis le chef exécutif du CCWG. Je vais travailler avec les trois coprésidents du CCWG Groupe intercommunautaire sur la responsabilité. Nous allons vous présenter notre proposition préliminaire qui a été oubliée aux commentaires publics le 4 mai 2015. Je souhaite mettre l'accent sur le fait que ce webinaire est fait pour vous entendre, pour entendre votre opinion. Nous avons une série de choses que nous allons vous présenter, bien sûr. Et ensuite, nous essaierons d'être rapides et de passer rapidement sur certains points de façon à vous donner la parole pour que vous puissiez poser vos questions. Il est très important pour nous que vous puissiez prendre la parole, nous dire ce qu'est votre opinion concernant la proposition que nous allons vous présenter. Il est clair aussi que vous savez quel est notre objectif.

Je voudrais aussi dire que cette proposition présentée aux commentaires publics n'est pas encore en consensus, mais nous demandons à la communauté de fournir son opinion, sa contribution. Outre ces diapos, vous avez un lien qui est fourni pour voir toutes les diapos, tout le matériel. Vous avez aussi un lien pour l'annonce du commentaire public, un lien rapport préliminaire que je vous recommande de lire. Certains points seront abordés dans ces diapos, mais la version longue sera plus complète.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Est-ce qu'on peut passer la diapo suivante, s'il vous plaît?

Bien. Alors, pour vous rappeler un petit peu. Le Groupe intercommunautaire sur la responsabilité est un des groupes qui découlent de la transition des fonctions IANA, de ce processus de transition des fonctions IANA. Et je ne rentrerai pas plus dans le détail, je vous dirais seulement que nous avons un lien très proche avec le CWG pour la nomination de la transition des fonctions IANA. Bien sûr, la proposition du CCW responsabilité, une fois qu'elle sera terminée, devra être approuvée par les organisations membres ensuite, par le Conseil et ensuite, elle sera présentée avec la proposition de l'ICG en un seul paquet à la NTIA.

Prochaine diapo.

Un petit rappel comme introduction : le CCWG responsabilité a pour objectif le renforcement de la responsabilité de l'ICANN, le renforcement de la responsabilité d'ICANN pour toutes les parties prenantes et il y a deux axes de travail. Le premier, qui se focalise sur les mécanismes actuels pour renforcer la responsabilité de l'ICANN qui doivent être mis en place dans le calendrier de la transition des fonctions IANA. Et l'axe de travail # 2, qui se focalise sur les thèmes de responsabilité, qui auront lieu après la période de transition. Donc, c'est une des distinctions importantes. Vous verrez que la proposition initiale aborde principalement l'axe de travail # 1, mais ensuite, vous verrez qu'on commence à parler de l'axe de travail # 2.

Le CCWG responsabilité est un grand groupe, vous le voyez ici. Il y a 154 participants dans ce groupe; 75 réunions; vous voyez de nombreux échanges sur la liste de diffusion; de nombreuses heures de travail. Mais

l'important sur cette diapo est de comprendre que notre travail a bien avancé et que nous cherchons à analyser – nous sommes partis de l'analyse du statut actuel de la responsabilité au sein de l'ICANN, nous avons reçu la contribution de la communauté, pour renforcer cette responsabilité et c'est sur cette base que nous avons construit notre travail qui nous a menés à une série de recommandations que nous allons vous présenter aujourd'hui.

En termes d'organisation pour cette téléconférence, je dirais que nous avons décidé de partager cette représentation avec les trois coprésidents : Thomas Rickert, León Sanchez et les rapporteurs de nos groupes de travail qui ont été productifs et qui ont bien travaillé sur les recommandations. Donc, nous allons présenter – nous allons leur demander de présenter quelques diapos et vous pourrez leur poser des questions pour nous assurer que vous avez bien compris les diapos. Ils pourront répondre à des questions concernant ces diapos. Nous allons essayer de garder un peu de temps à la fin de notre webinaire pour pouvoir discuter l'ensemble des concepts présentés ici pour une discussion plus générale puisse avoir lieu à ce moment-là. Il est clair que comme d'habitude, pour ce type d'appel, si vous êtes au téléphone et que vous voulez prendre la parole, avant toute chose, n'oubliez pas de vous mettre en muet lorsque vous ne prenez pas la parole et si – nous essaierons d'utiliser l'Adobe pour gérer la queue de question pendant cet appel pour les participants.

Bien. Je vais donc conclure cette introduction, ces remarques introductives et je vais vous demander s'il y a des questions sur la façon dont cette téléconférence est organisée et sur ce que je viens de dire. S'il n'y en a pas... Je n'en vois aucune... Je vous propose de donner la

parole à Thomas Rickert qui va passer à la deuxième partie de la présentation.

THOMAS RICKERT :

Merci, Mathieu. Je suis Thomas Rickert et je suis le coprésident nommé pour ce CCWG et je travaille avec un secteur basé en Allemagne qui travaille sur l'Internet et qui travaille dans différents pays.

J'aimerais vous donner un petit peu le panorama dans lequel nous avons travaillé. Et pour ce faire, je vais vous montrer la prochaine diapo. Je vais vous présenter l'architecture sur la responsabilité sur laquelle mon groupe a travaillé au cours de ces derniers mois. Lorsque nous avons commencé notre travail, nous avons pensé qu'il fallait construire un petit peu notre contexte dans ICANN. Nous avons créé un inventaire des mécanismes existants de responsabilité de l'ICANN pour nous assurer que nous n'allions pas réinventer la roue et que nous allions utiliser les mécanismes qui étaient déjà en place et améliorer ces mécanismes pour répondre aux besoins, pour renforcer la responsabilité. Nous avons aussi écouté la communauté et nous avons analysé les résultats de la période de commentaires publics organisés par ICANN après l'annonce par le Gouvernement américain au mois de mars 2014. Donc, nous avons analysé ce que la communauté nous demandait de faire, les secteurs qui, selon la communauté, il fallait améliorer et ensuite, nous avons analysé tout cela pour déterminer ce qui allait être nécessaire pour améliorer l'architecture de la responsabilité. Je vais vous présenter les conclusions. Vous allez voir que nous avons pu construire tout ce qui était nécessaire à partir de quatre blocs que vous voyez ici sur la diapo. Nous avons aussi analysé

les modèles qui existaient au sein de l'architecture pour fournir une division du pouvoir pour les contrôles de ce pouvoir. Et nous avons pensé que c'était une bonne idée d'utiliser une analogie d'un état dans lequel on a les législateurs, qui serait la communauté de l'ICANN dans notre cas. Ensuite, on a – en haut à gauche de cette diapo – le Conseil de l'ICANN, qui serait la partie exécutive d'un état qui va assumer les principes et la mission de l'ICANN, qui se trouve dans les statuts et qui serait comme une constitution dans notre cas. Et puis, nous avons la partie juridique qui serait les mécanismes de révision indépendants.

Donc, vous voyez, ces secteurs, vous les connaissez. Et nous avons pensé qu'en les conservant, nous pourrions fournir tous les mécanismes de responsabilité nécessaires pour améliorer le système de fonctionnement de l'ICANN.

Vous pouvez maintenant dire que même si on travaille avec des mécanismes de responsabilité, on peut aussi penser à de nouvelles manières pour habilitier la communauté, pour s'assurer que le Conseil de l'ICANN ne risque pas de renverser les statuts que nous allons créer. Et quelques mois après leur création, nous devons perpétuer l'idée de principes fondamentaux pour s'assurer que ces principes ne peuvent pas être remplacés ou modifiés. Donc, nous avons appelé ces statuts des « statuts fondamentaux » qui seraient des statuts qui ne pourront pas être modifiés. On a besoin de conditions qui sont très strictes pour modifier ce type de statut. Donc, cela permettra de donner à la communauté de l'ICANN la flexibilité pour modeler et modifier l'organisation, si cela est nécessaire. Nous vivons dans un environnement dynamique. Mais cela permet aussi à ces statuts d'être suffisamment robustes pour ne pas être facilement modifié. Vous allez

avoir que nous avons établi différents statuts, les statuts courants, normaux, que le Conseil d'ICANN pourra modifier. La communauté aura la possibilité de déclarer un veto sur ces changements, mais pas plus que cela. Pour les statuts fondamentaux, la communauté devra approuver les modifications faites dans ces statuts fondamentaux. Nous voulons établir un système solide qui empêcherait le Conseil de l'ICANN de modifier ces statuts fondamentaux. Voilà.

Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Nous avons donc des statuts fondamentaux qui seront la mission de l'ICANN, qui seront ses valeurs, qui dépendront d'un panel de contrôle, ils seront révisés régulièrement, il y aura des révisions requises par le CWG, par exemple, pour la fonction IANA. On aura la possibilité de déclarer un veto; ça permettra à la communauté de révoquer le Conseil ou son directeur. Mais il y a des mécanismes qui sont nécessaires derrière cela. On a besoin de procédures qui soient invoquées pour pouvoir exercer ces pouvoirs. Et c'est pour cela que nous avons mis en place une liste de pouvoirs de la communauté qui, à notre avis, étaient nécessaires pour travailler sur l'architecture de la responsabilité. Nous allons donc vous présenter ces mécanismes. Nous avons fait une distinction entre l'axe de travail # 1 et # 2. Les axes de travail, ce sont les mécanismes de responsabilité qui doivent être mis en œuvre ou qui doivent être – que l'on doit s'engager à mettre en œuvre. Et vous verrez, nous pensons que la communauté a tous les pouvoirs, de manière à modeler l'organisation en fonction de ses désirs.

Les pouvoirs de la communauté sont la possibilité de reconsidérer ou de refuser le budget ou le plan opérationnel ou le plan stratégique; la

possibilité de reconsidérer ou de refuser des changements dans les statuts courants de l'ICANN; la possibilité d'approuver des changements dans les statuts fondamentaux; la possibilité de limoger le directeur de l'ICANN ou de limoger le Conseil dans son ensemble. Donc, chacun de ces mécanismes vous sera présenté dans un moment. Mais la question reste ce que l'on va donner à la communauté comme possibilité pour appliquer ces mécanismes.

Donc, je vais donner la parole au rapporteur qui va nous expliquer un petit peu de quoi il s'agit, mais d'abord, je voudrais savoir s'il y a des questions sur ce que je viens de dire.

Bien. Je ne vois pas de questions. Je ne vois pas de mains levées. Donc, je vais donner la parole à Jordan.

Jordan, est-ce que vous êtes en muet? C'est possible? On ne vous entend pas.

MATHIEU WEILL :

Thomas, je pense que Jordan n'est pas sur cet appel.

THOMAS RICKERT :

Je suggère que nous attendions un petit peu pour faire cette présentation et que nous donnions la parole à León, qui va nous parler des mécanismes légaux et ensuite, nous verrons si on peut avoir Jordan sur cet appel. Sinon, quelqu'un d'autre devra présenter la partie de Jordan.

León, est-ce que vous voulez y aller? Est-ce qu'on peut mettre les diapos de León, c'est-à-dire la mise en œuvre légale pour permettre à la communauté d'exercer les pouvoirs qui lui seront assignés.

LEÓN SANCHEZ :

Merci. Je suis prêt. Donc, les pouvoirs dont vous parlez sont les pouvoirs que Jordan va décrire. Ce sont des pouvoirs légaux qui permettront à la communauté d'appliquer ses différents droits et d'atteindre les différents buts qu'elle a. Donc, afin de pouvoir exercer ses pouvoirs, afin que la communauté puisse exercer ses pouvoirs, nous devons avoir, comme je l'ai dit, un outil légal qui peut être le modèle d'adhésion de membres ou le modèle de nomination de membres. Les SOs et les ACs pourront former des associations de faits, de manière à devenir des membres de la structure de l'ICANN. Quelque chose que je voudrais ici préciser, c'est que lorsque je dis que tous les SOs et les ACs peuvent – mais ne sont pas obligés de le faire – créer une association de fait. C'est exactement ce que je dis. C'est-à-dire que chaque SO et chaque AC ont la possibilité de former une association de fait, mais ce ne sera pas une exigence pour continuer à agir dans la structure de l'ICANN. Cependant, cette association de fait ou toute autre entité légale sera utile pour que ces SOs et ces ACs puissent exercer leurs droits et puissent utiliser le pouvoir que nous allons leur donner.

Alors, comment est-ce que cela va fonctionner? Je dirais qu'essentiellement, ces SOs et ACs qui vont désigner des directeurs auprès du Conseil pourront, si elles le veulent, former une association de fait. Quelles sont les exigences pour former ce type d'association de fait? Ce n'est pas très complexe. On n'a pas besoin de remplir de

formulaires complexes ou de parvenir à des accords complexes. Non. Il suffit d'envoyer une demande selon la législation californienne. Et la façon dont ces associations de faits fonctionneront, cela sera donc confié à chaque SO et chaque AC qui pourra décider le type d'associations de ce qu'elles veulent avoir.

Donc, nous avons un système très flexible pour ceux qui choisissent de former ce type d'association pour ensuite, devenir des membres adhérents selon ce modèle, des membres de la communauté qui pourront appliquer leurs droits et voter à travers les différents mécanismes existants que nous décrirons plus tard.

Donc, nous avons certaines exigences ou certains besoins pour mettre en place des mécanismes. Et les SOs et les ACs pour pouvoir agir devront passer par ces mécanismes. Ensuite, on regardera si les demandes répondent aux critères requis, et si c'est le cas, on fera le vote; ce vote aura lieu si les conditions du vote sont remplies. Cela sera présenté à la décision de la communauté. Donc, ces mécanismes permettront essentiellement – seront essentiellement basés sur 29 voix, selon la distribution, comme vous le voyez sur l'écran. Donc, un nombre de voix pour chaque SO et chaque AC. Ceux qui ne peuvent pas former une entité légale seront laissés à l'extérieur de ces votes, ne pourront pas avoir la capacité de voter. Donc, c'est important.

Je vais maintenant passer à la prochaine diapo. Donc, qu'est-ce qu'une association de fait? Une association de fait est un système légal qui permet à la communauté d'avoir une personnalité légale requise pour devenir un membre adhérent dans cette structure. Donc, cette association de fait pourra, à partir de là, exercer les pouvoirs de ces SOs

et de ces ACs. Quelque chose de très important ici. En formant cette association de fait, les SOs et les ACs ne vont pas devenir obligatoirement des associations de fait : elles pourront avoir deux délégués — c'est surtout ça qui est important – qui pourront former eux-mêmes cette association de fait. Et au sein de la structure de gouvernance, ils pourront avoir ces conditions de l'association de fait, de façon à mettre en place, à mettre en œuvre toute action requise par leurs associés, et ils représenteront bien sûr la volonté du SO ou de l'AC, de ses membres dans leur ensemble. Et ces deux délégués les représenteront – en tous cas, deux délégués au minimum, mais les SOs et les ACs seront représentés, les membres du SO et de l'AC seront représentés par ces délégués qui peuvent être supérieurs à deux, bien sûr.

Bien. Cela ne va pas donner de changement. Les volontaires d'ICANN pourront continuer à être des volontaires. L'organisation ne va pas modifier la façon dont elle interagit avec l'ICANN. La seule chose qui va être modifiée, c'est qu'il y aura une nouvelle couche de protection dans le domaine de la responsabilité puisque seulement une association de fait peut être responsable et les autres membres ne seront pas responsables de l'action de l'association de fait. C'est de cette façon que les membres pourront exercer leurs pouvoirs et appliquer les différents droits qui leur reviennent et que nous essayons de leur octroyer dans le cadre de cette proposition. Voilà.

Donc, je pense que nous allons pouvoir donner la parole au public pour les questions concernant cette structure légale que je viens de présenter. Je vois que Steve a une question qu'il a envoyée sur le chat : « Est-ce que les représentants pourront aborder la distribution des

votes? ». Oui. Nous allons voir ces mécanismes de vote dès que Jordan va être là pour présenter ses diapos. Et un autre point important qu'il faut préciser, la structure des associations de fait, la façon dont la structure peut exercer les pouvoirs que nous proposons. L'association de fait est une des structures, un des nombreux modèles que nous avons envisagé comme possible. La raison pour laquelle nous avons choisi ce modèle, c'est parce que selon le conseil légal, la manière la plus simple de donner à la communauté une série de pouvoirs et de droits qu'elle pourra exercer. Il y a bien sûr d'autres manières, mais ces autres systèmes sont plus complexes et requièrent davantage de travail et davantage d'accords dans les différentes structures au sein de l'ICANN.

Donc, je vois ici une autre question : « Est-ce que les dispositions pour les changements dans la formation des SOs et des ACs participants... Bon. Ces exigences sont entre les mains de chaque SO et AC qui pourront décider s'ils veulent former une association de fait ou pas. C'est le bénéfice que l'on voit dans ce type de modèles. Les qualifications, les exigences seront stipulées par chaque SO et AC, qui seront – qui respecteront la façon dont ils travaillent actuellement. Ce qui va favoriser le processus ascendant qui existe déjà au sein de l'ICANN.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Je ne vois pas de mains levées.

« Que se passerait-il si aucun SO ou AC ne décide de former des associations de fait ou de former tout autre type d'entité légale pour fonctionner comme personne légale pour exercer ses pouvoirs? ». Eh

bien, il serait laissé à l'extérieur des différents mécanismes que nous proposons.

Donc, c'est très important que chaque So et AC considère la possibilité de former une association de fait ou tout autre type d'entité légale qui pourrait être un membre de cette structure.

Bien. Je ne vois pas d'autres questions sur le chat. Donc, je vais donner la parole à Mathieu ou bien, si Jordan est là, on donnera la parole à Jordan.

MATHIEU WEILL :

C'est Mathieu Weill. Je suis l'un des trois coprésidents. Jusqu'à présent, on n'a pas pu rejoindre Jordan. Apparemment, il est occupé. Alors, j'essaierai de vous d'expliquer les différents pouvoirs. Pour cela, il va falloir que l'on parle de trois questions. Thomas a déjà présenté les différents niveaux de pouvoir. Je décrirai rapidement comment chacun de ces pouvoirs fonctionne.

Est-ce qu'on peut passer à la diapo suivante, s'il vous plaît?

Alors, # 1 : « Comment reconsidère-t-on la stratégie de budget? ». Vous voyez comment ça fonctionne sur la diapo. Donc, on a un processus de consultation habituelle qui a lieu entre l'ICANN et la communauté qui est, par la suite, présenté au Conseil d'administration pour son approbation. Et au cas où un SO ou un AC s'opposait au plan de budgétiser [peu clair 0:30:02], il pourrait présenter objection au mécanisme de la communauté, qui prendrait une décision par le vote. Et je passerai au # 2, par ailleurs. Au cas où la décision correspondait, le

Conseil d'administration serait – il serait indiqué au Conseil d'administration qu'il doit reconsidérer ce budget. Alors, peut avoir lieu rapidement, dans la période de sept jours, pour les objections, avec un plan d'approbation pour le budget. On ne veut pas ajouter ici des délais et des retards à l'approbation des budgets et des plans. Et pour la communauté, on verrait ce cercle dans la communication avec la communauté, ce qui serait partagé avec les SOs et les ACs. Et ce que vous voyez ici est l'option de référence. Il y a deux options qui sont à l'étude, mais voilà l'option de référence, qui consent chaque vote pour chacune des organisations de soutien, chaque vote pour la communauté At-Large, cinq pour l'[ALAC], deux pour SSAC parce que ce sont des communautés qui sont désignées directement par le Conseil d'administration et donc, qui peuvent être considérées comme ayant un statut différent de celui du reste de la communauté.

Dans cette option de référence, vous voyez deux types d'objection. Pour le plan stratégique, d'une part, on aurait besoin de 75 % des votes pour pouvoir atteindre le seuil minimal. Et si on passait à un deuxième cycle d'objection, on aurait besoin d'avoir un autre vote. Mais c'est de cela que l'on parle lorsqu'on parle de rejeter le plan opérationnel.

Alors, si on passe à la diapo suivante, s'il vous plaît...

Le deuxième pouvoir est de reconsidérer le rejet de modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN. Ce qui est un processus tout à fait similaire. C'est très similaire. Il décrit ici – je ne rentrerai pas dans tous les détails, mais c'est pour les statuts constitutifs qui ne sont pas fondamentaux. Lorsqu'un AC ou un SO aurait la possibilité de s'opposer avant que le statut ou l'article du statut constitutif entre en vigueur, il y

aurait un seuil de rejet. Ce que vous voyez ici. Et il faudrait que l'on s'occupe de ce seuil minimal. Ce qui entrerait bien sûr aussi dans le budget.

Si on passe à la diapo suivante, on voit un processus qui est [le même]. On voit maintenant l'approbation des statuts constitutifs standards, des statuts constitutifs fondamentaux, tels que décrits par Thomas. Des statuts constitutifs qui sont protégés spécifiquement. Donc, au lieu qu'une AC ou un SO s'oppose pour rejeter un statut constitutif fondamental, il faut absolument que le groupe de la communauté approuve ces modifications au statut constitutif. Comme on disait tout à l'heure, il devrait y avoir un vote de 75 % pour la modification du statut constitutif et des articles du statut constitutif fondamental. Autrement, les articles ne pourraient pas être modifiés. Donc, c'est qui est important comme distinction.

Maintenant, le pouvoir suivant est l'élimination des directeurs du Conseil d'administration. Cette diapo parle donc des directeurs ou des membres du Conseil d'administration qui sont désignés par les organisations de soutien et les comités consultatifs. Donc, l'idée, ici, est que l'organe qui le désigne va gérer le processus qui pourraient éliminer [peu clair 0 :34 :42] directeur. Il y aura ici une quantité de paramètres ouverts pour recevoir des orientations. Il faudra discuter avec nos groupes quelle serait la meilleure manière d'accepter cela en coordination avec le comité ou avec l'organisation de soutien au comité consultatif ou l'organisation de soutien qui devra accepter ce membre ou sa révocation avec un minimum d'acceptation, ce qui correspond au processus. Donc, voilà pour ce qui est de l'approbation de la révocation d'un membre.

On passe à la diapo suivante, qui montre ici la révocation de membres individuels du Conseil d'administration, au cas où ces membres étaient désignés par le NomCom. Alors, le processus serait au cas où au moins deux SOs ou deux ACs avaient des objections sur un directeur individuel spécifique. Dans ce cas, on aurait une structure spéciale qui serait utilisée avec un niveau de soutien supplémentaire très haut au cas où ce membre du Conseil d'administration serait éliminé. Donc, on devrait revoir le processus. Voilà pour ce qui est du NomCom.

Maintenant, pour le # 5, on parle du renversement du Conseil d'administration total. Et le seuil de pétition est haut parce que les SOs et les ACs devraient avoir un aspect ou un [SO]. Il y aurait une période de temps à consacrer pour la discussion de cette question. Le SO ou l'AC devrait voter sur cette décision et il devrait y avoir au moins un consensus de 75 % pour soutenir la décision qui déclencherait le renversement du Conseil complet. Ce qui mettrait en vigueur un Conseil d'administration provisoire en attendant le conseil juridique du conseiller pour assurer la continuité des opérations.

La diapo suivante, on l'a déjà vue. Donc, cela dit, c'était la présentation des différents pouvoirs de la communauté. Et pour répondre à la question de Holly, on avait dit que l'élimination d'un membre du Conseil d'administration par un autre comité de consultation ou une autre organisation de soutien, on a dit que non. Chaque conseil ou chaque – chaque comité ou chaque organisation pourra uniquement éliminer son propre directeur. Nous avons ici la confirmation formelle qui dit qu'il est possible qu'il n'y ait pas d'objection juridique ici. Ça peut être simplement une question de normes. Mais il est faisable – et cela a été confirmé par le comité indépendant avec lequel nous travaillons. Donc,

c'est une question politique et il serait possible, comme on le considère d'ailleurs, que les SOs et les ACs aient besoin de créer des entités incorporées qui deviennent à la fois des membres – des organisations membres de l'ICANN, mais qui ne sont pas des entités de droit californien. Alors, les organisations de fait sont en réalité la manière la plus pratique de faire cela. Mais bien sûr, il y a d'autres options qui peuvent être utilisées, par exemple le [GAC] qui est un moyen habituel qui pourrait être utile.

Je vois ici sur le chat certaines questions de Steve Metalitz. Il demande : « Pourquoi on recommande que le NomCom ne rejette pas les membres désignés directement par la communauté? ». Eh bien, c'est un commentaire intéressant. D'abord, dans la proposition d'élimination d'un membre du Conseil d'administration désigné par le NomCom, il doit y avoir l'approbation par la communauté. Au moins, un AC et un SO. Alors, au moins deux SOs et ACs... Ce qui veut dire que la communauté serait celle qui commencerait avec ce processus. Mais dans une organisation, nous comprenons que les organes de désignation vont sélectionner et que les autres vont devoir approuver cela. C'est un principe de base en fonction duquel nous travaillons. C'est une exigence de la consultation publique que la communauté doit vouloir que ses directeurs désignés par le NomCom soient relevés de leurs fonctions suivant un processus, mais que ce processus doit être initié par la communauté.

Alors, si cela répond à votre question, je l'espère, sinon, bien sûr, vous pourrez me le faire savoir pour que je vous fournisse davantage de détails.

Je ne vois pas d'autres questions. Par conséquent, je proposerai que l'on passe à la partie suivante, qui est le processus de révision indépendant.

Alors, il y a quelqu'un qui a été le dirigeant du groupe qui s'occupait de cette question et qui a rédigé ces recommandations. Alors, allez-y, vous avez la parole, Becky.

Becky ? Je vois que vous êtes connectée... Peut-être seriez-vous en muet...? Bien, Becky est en train d'écrire, donc peut-être qu'elle a des problèmes de connexion.

Bien. Alors, Becky a des problèmes de connexion audio. Je vais maintenant demander à mes coprésidents s'il y a quelqu'un qui veut s'occuper de cette question.

THOMAS RICKERT :

Mathieu, c'est Thomas ici. Puisque nous avons Becky qui est connectée à cet appel, peut-être qu'on devrait attendre deux secondes et qu'entre temps, Steve, par exemple, parle des opérations.

MATHIEU WEILL :

Oui. C'est parfait.

Je pense que nous devrions passer à ce que dit – ah, Becky, on vous entend!

BECKY BURR :

Merci. Je m'excuse, je ne sais pas ce qui s'était passé, je ne sais pas pourquoi la connexion audio de mon téléphone ne fonctionnait pas. Lorsqu'on se réunissait pour travailler sur ce travail de responsabilité, on a entendu des personnes qui exprimaient que ce processus de révision indépendant était inaccessible, c'était trop compliqué et d'autres disaient que c'était trop cher et que les normes en vertu desquelles ce processus pourrait être invoqué parlaient de décisions du Conseil d'administration et des processus qui pourraient être éliminés en cas de standard, par exemple. D'autres disaient que ce processus devrait être contraignant et en même temps, qu'il devrait fournir une forme de stabilité et de cohérence avec la prise de décision. Alors, nous avons rédigé une recommandation qui comprenait des détails contraignants pour la création de sept membres du panel de cette révision indépendante pour la diversité géographique, qui devrait identifier pendant [peu clair 0:46:00] l'expertise significative en matière d'organisation internationale et d'expérience avec l'ICANN. Donc, il [le panel] disait qu'il serait – qu'on passait par l'ICANN et qu'il ferait un instrument significatif pour assurer que la responsabilité serait assurée pour ceux qui prenaient des décisions au sein de l'ICANN. Et ce qui est peut-être plus important, le panel serait indépendant de l'ICANN, ce qui veut dire qu'il pourrait n'y avoir, quelque part avant leur désignation, aucune décision auprès de l'ICANN pour qu'il puisse être indépendant des décisions qu'il prenne. Alors, l'idée d'avoir un panel de six ou sept membres où il y aurait un panel de membres qui prendraient les décisions voudrait éviter le type de décisions qui ont déjà été vues entre les processus de prise de décision de l'entourage des gTLDs. Donc, les panels devraient avoir la possibilité de créer un précédent pour l'ICANN à l'avenir. Dire qu'il y a des décisions du panel qui pourraient

être disponibles pour informer le Conseil d'administration et le personnel et d'autres décideurs sur la manière d'aller de l'avant. Au sein du groupe de travail, on demanderait à certains organismes de sélectionner, de choisir des candidats avec une expertise pour que le Conseil d'administration choisisse et propose à la communauté que ce panel soit informé pour que la communauté utilise ces mécanismes de vote dont nous parlions et qui confirment la désignation de ces membres du panel de révision.

Alors, pourrait-on voir maintenant la diapo suivante?

Pour ce qui est de la position, toutes les personnes atteintes par le processus de prise de décision, qui pourrait être fait de manière informelle, qui pourrait être présentée à un IPR, pourraient suivre un IRP. Nous espérons qu'il y ait un processus qui améliore le mécanisme entier. Et puis, les membres du panel pourraient prendre des décisions qui ne diraient pas : « ICANN [peu clair 0 :49 :42], mais plutôt que « l'ICANN a conclu telle et telle... Ce n'est pas conforme en vos valeurs et aux engagements que vous avez promis à la communauté ». Cela pourrait être modifié. Spécifiquement, le but ici était d'avoir la possibilité pour la communauté en elle-même de prendre des décisions, que la communauté ait la possibilité de prendre ces décisions elle-même.

Maintenant, dans le transparent suivant, on voit que pour prendre des décisions, dépendant de la nature du conflit, un membre du panel, un membre du panel permanent et autres trois membres du panel vont intégrer un panel à trois membres parmi lesquels l'ICANN choisirait un – et puis un troisième panel serait désigné, identifié par l'ICANN et

l'équipe de conformité contractuelle. Les décisions prises seraient contraignantes pour l'ICANN et ne feraient pas l'objet de décisions de l'ICANN.

Alors, ces opinions, suivant les normes applicables, vont devoir être prises de manière opportune. Et toutes les décisions vont constituer un précédent pour la prise de décision à l'avenir. Comme j'ai dit auparavant, les décisions potentielles seraient que l'action ou l'inaction soit constituée – soit considérée comme s'opposant au statut constitutif de l'ICANN et qu'il constitue des engagements qui soient pris au sein de ces organismes intégrés de différents membres.

Bien. Transparent suivant. Vous voulez que je présente cela Mathieu ou...?

MATHIEU WEILL :

Becky, c'est Mathieu ici. Je suggère que l'on parle du processus d'abord et puis on verra la partie du mécanisme de révision indépendante.

BECKY BURR :

OK. Encore une fois, la communauté nous a manifesté ses inquiétudes de nature limitée sur la reconsidération. Cette reconsidération est un processus à travers lequel un membre permanent de la communauté ou tout membre de la communauté pourrait demander au Conseil d'administration de l'ICANN de reconsidérer ou de modifier une décision action ou inaction, soit du Conseil lui-même ou du personnel de l'ICANN. Alors, le but, ici, est de pouvoir résoudre les problèmes qu'il puisse y avoir à travers les demandes du Conseil d'administration pour

comprendre les décisions prises sans accéder à une partie spécifique de l'information, mais plutôt pour inclure une action ou inaction, ce qui peut vouloir dire des politiques ou des valeurs fondamentales.

Le but était d'évaluer le type de décisions auxquelles il faudrait que l'on apporte davantage de transparence dans le cadre du processus. Le but était de présenter les questions – de soumettre le plus rapidement des questions à la considération du Conseil d'administration, surtout en ce qui concerne la possibilité de rejeter des propositions et des décisions prises. Donc, cela fournirait entre 15 et 30 jours pour que la communauté puisse soumettre son opinion, son avis à la considération du Conseil.

Si vous avez des questions – je vois que Holly veut poser une question, mais peut-être qu'on devrait entendre des questions des autres.

HOLLY RAICHE :

Merci, Becky. Je pense que cette question est importante parce qu'il me semble que vous parlez ici d'un groupe – d'un individu – on parlait de la révocation d'un individu, mais si la politique n'est pas suivie, je ne suis pas sûre que l'on puisse appliquer ces tests habituels.

BECKY BURR :

Je pense qu'il va falloir que l'on prenne le temps de voir si on pouvait le faire ou pas. Donc, il y a une perspective, une possibilité d'évaluer cette question aussi. Dans le sens que si la décision est prise, il se pourrait qu'il y ait un problème avec la personne. Peut-être qu'on devrait discuter au sein de la communauté ce que cette nuisance pourrait

impliquer pour la communauté. Donc, il faudrait que l'on évalue les mécanismes. Ce qui pourrait, bien sûr, affecter l'accessibilité, qui est ce que la communauté souhaite, en définitive.

HOLLY RAICHE : Merci.

BECKY BURR : Y'a-t-il d'autres questions? Apparemment, non. Eh bien, je redonnerai donc la parole aux coprésidents.

MATHIEU WEILL : Merci, Becky.

BECKY BURR : Ah, je viens juste de voir une question sur le chat. Jim Prendergast demande si les résultats de la demande de reconsidération seraient contraignants ou si le Conseil d'administration aurait la possibilité de rejeter ces modifications telles que possibles.

Alors, dans la manière de fonctionner du processus de reconsidération, il faut reconnaître qu'il y a des limites. Parce que vous demandiez aux décideurs précédents de défaire, d'annuler leur propre décision. Mais j'espère que le processus pourra devenir plus efficace pour que ce mécanisme soit plus facile à suivre.

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup, Becky. Nous allons maintenant passer à Cheryl et Steve qui vont nous présenter le mécanisme de – les affirmations d’engagement.

CHERY LANGDON-ORR : Ici Cheryl. Passons directement à Steve. Steve, à toi la parole.

STEVE DELBIANCO : Merci. C’est Steve. Unité constitutive commerciale. Nous avons travaillé en tant que groupe pendant plusieurs semaines. Nous avons formé une série de tests de résistance. Il y en a plusieurs qui sont décrits dans notre document, ces tests de résistance. Et si on analyse le fonctionnement d’ICANN aujourd’hui, cela veut dire qu’une fois que le contrat des fonctions IANA ne sera plus un problème dans le futur, nous pouvons perdre certains des engagements qui sont dans l’affirmation des engagements et nous allons aussi perdre l’exigence qu’ICANN a, de considérer la révision faite par la communauté de manière périodique et la révision WHOIS aussi qui a été faite, la sécurité, la stabilité et la résilience, et la révision dans ce sens, la révision qui va être faite en 2015 sur les choix des consommateurs... En ce sens, une série d’engagements qui sont dans le système d’affirmation d’engagement auquel ICANN peut renoncer. Donc, ce test de résistance travaille dans le domaine de l’axe de travail # 1, mais analyse les statuts de l’ICANN, les engagements clés après la transition, une fois que l’affirmation des engagements pourra être rejetée. Si cela figure dans les statuts, ce ne sera pas possible. Donc, à mesure que nous avons réalisé cette révision de l’affirmation des engagements, nous avons constaté qu’une série de contributions fournies par la communauté, en 2014 par exemple,

étaient des commentaires concernant la responsabilité de l'ICANN. On a aussi analysé les commentaires venant de l'équipe de révision de transparence et nous avons fait une série – à mesure que nous faisons la révision des statuts, nous avons fait une série de conclusions. Il fallait incorporer cela dans les statuts. Cela va être fait par la première équipe. Les groupes de parties prenantes de la communauté devraient pouvoir être capables de nommer leurs propres membres pour réviser leurs équipes. Ensuite, nous devons donner aux équipes de révision, l'accès aux documents internes de l'ICANN, puisque nous avons vu ce problème lors de la révision de la transparence. Il y a des documents auxquels nous ne pouvons pas avoir accès.

Demander au Conseil de l'ICANN de considérer l'approbation et le début de la mise en œuvre des recommandations de l'équipe de révision et se souvenir ce que Mathieu a décrit auparavant et ce que Becky a décrit, c'est-à-dire que si le Conseil décide de ne pas appliquer les recommandations de l'équipe de révision, il y aura un consensus de la part de la communauté et nous aurons la possibilité d'appliquer les processus de l'IRP et de remettre en question une décision et de porter la mise en œuvre — une recommandation que le Conseil ne voudrait pas mettre en œuvre. Donc, ce sont les points clés ici. Les révisions pour devenir un mécanisme central de notre culture — ils nous donnent davantage de contrôle sur les révisions et la possibilité de rendre – d'annuler certaines choses.

Voyons la prochaine diapositive...

Il s'agit ici des tests de résistance. Diapo # 2. Alors, les tests de résistance. Il y a un an, lorsque la transition a été annoncée, on a

commencé à travailler sur une liste. Il s'agissait d'une méthode pour tester, pour savoir si les nouveaux mécanismes de responsabilité nous donneraient la responsabilité et l'influence que la communauté voulait avoir une fois que les contrats avec les fonctions IANA auraient été transférés. Et nous avons évalué certains scénarios et décider si face à ce scénario, la communauté aurait la possibilité de remettre en question les décisions de l'ICANN pour réagir face à ce scénario donné pour qu'ICANN soit responsable de ces actions. Nous avons commencé par identifier 26 risques. Il y aura 25 pages de document préliminaire du CCWG qui va vous montrer comment nous avons fait, comment nous avons analysé ces différentes possibilités, ces tests de résistance, pour voir si la communauté avait un système de responsabilité adéquat et puis si ces mesures de CWG de CCWG nous donneraient suffisamment de responsabilités. Nous savons que le mécanisme rédigé ou présenté par le CCWG et le CWG est un mécanisme... Mais à travers ces tests de résistance, nous pouvons voir qu'il y a plusieurs cas dans les tests de résistance qui ne sont pas encore prêts à être évalués, par exemple dans le domaine de la révocation, de la réassignation des ccTLDs. Il faut donc mettre en place une autre politique pour répondre à ce type de problème. Il y a des tests de résistances qui ont analysé des problèmes financiers, des problèmes de crises internes au sein de l'ICANN, au sein du Conseil d'administration de l'ICANN, pour être sûr que l'ICANN continue à fonctionner de manière ascendante. Dans beaucoup de cas, vous allez voir que ces tests de résistance sont un petit peu un regard sur ce qui s'est passé pendant ces dernières années et qui a été des situations difficiles pour la communauté.

Donc, nous essayons d'analyser à nouveau nos notions selon lesquelles l'ICANN est là pour servir la communauté. Et nous avons besoin de donner à la communauté des pouvoirs pour pouvoir le faire.

Voilà. Donc, ces tests de résistances ont été analysés. Une fois que ces mécanismes ont été approuvés, nous pourrions les analyser à nouveau pour voir ceux qui ont été acceptés et ceux qui n'ont pas été acceptés.

S'il y a des questions, je suis disposé à y répondre. Merci.

THIOMAS RICKERT :

C'est Thomas. Apparemment, il n'y a pas de question. Nous aurons d'autres occasions d'en discuter pendant la dernière partie de cet appel. Donc, je vous remercie, Steve et Cheryl pour votre travail excellent sur les tests de résistance. Nous allons passer à la prochaine diapo.

Le lien avec le CWG qui travaille sur la transition des fonctions IANA. Comme vous le savez, nous avons un coprésident, Jonathan Robinson, qui est là sur cet appel, qui s'intéresse beaucoup à notre travail. Nous sommes allés au-delà, nous avons échangé le travail que nous avons réalisé, des recherches qui étaient nécessaires, et il y a eu des appels réguliers entre nos coprésidents. Et le CWG a identifié différents domaines dans lesquels il voulait que notre travail leur propose des suggestions, des idées pour améliorer la responsabilité, des questions qui leur seraient utiles pour avancer et avoir confiance en leur travail.

Donc, ici, sur cette diapo, vous voyez que le CWG cherche certaines informations, cherche certains niveaux de détails, lorsqu'on parle du budget de l'ICANN, par exemple, pour pouvoir vérifier l'affectation des

coûts pour les fonctions IANA, ils veulent savoir la possibilité de rejeter, de refuser le budget de l'ICANN. Cela est un déjà-vu pour vous tous, puisque, si vous vous souvenez, nous avons parlé de la possibilité pour la communauté d'analyser le budget avec la possibilité, si la communauté le souhaite, de modifier ce budget, s'ils pensent que ce budget n'est pas correct. Donc, c'est quelque chose que nous allons – un point sur lequel nous allons travailler pour donner à la communauté, différents mécanismes de correction qui sont importants. Et vous vous souvenez qu'on parle de statut – quand on a parlé de statuts fondamentaux, j'ai parlé de la révision des performances des fonctions IANA, c'est quelque chose que nous allons assurer à travers ces statuts fondamentaux. Ensuite, le CWG nous demande de mettre en place des mécanismes qui montreraient que ce que nous proposons, c'est ce dont ils ont besoin, mais ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas que le CCWG travaille sur des processus liés à la délégation et à la redélégation des ccTLDs. Donc, ça sera fait ailleurs. Ça serait fait par la ccNSO ou... Mais déjà, vous allez voir que nous avons tenu compte des requêtes du CWG. Et certains secteurs demandent des précisions lorsque l'on demande à la communauté sa contribution, lorsqu'on demande s'il est d'accord, si elle pense qu'on est sur la bonne voie, elle nous répond que oui... Et le CWG ne se doute pas qu'il y a eu des controverses au sein de notre groupe. Il y a des possibilités que l'on ne soit pas toujours d'accord avec le CWG, avec la demande du CWG que vous voyez sur cette diapositive, mais peu importe...

Bien. Ici, vous voyez un autre – notre vision de notre calendrier. Je vais essayer d'être rapide pour laisser le temps à une session de Q & R à la fin de notre réunion, notre téléconférence. La première partie est le

développement des recommandations. Et puis, à travers ce calendrier, vous voyez que nous allons réaliser une deuxième période de commentaires publics. Une fois que nous aurons reçu la participation de la communauté lors de la réunion de Buenos Aires, nous allons ouvrir une deuxième période de commentaires publics pour les problèmes restants. Ensuite, nous allons finir la période de recommandations en espérant que nous arriverons à un consensus. Et nous enverrons cela aux organisations membres pour leur approbation. Ensuite, nous enverrons cela au Conseil de l'ICANN qui sera donc en position d'aborder ces recommandations lors de la réunion de Dublin.

Ce que vous voyez est important parce que certaines parties ici sont un petit peu compliquées; je veux préciser. Nous avons deux secteurs de domaine de travail : le développement des recommandations et la mise en œuvre d'une recommandation. Donc, une certaine [époque] sera nécessaire pour la rédaction par le – et puis, on aura besoin d'une période de temps pour que le Conseil prenne part à une rédaction de ces statuts et pour que cela soit présenté ensuite. Pour les autres mécanismes, c'est la même chose, hein? Ces mécanismes qui vont être présentés, il faut rédiger et mettre en œuvre ces nouveaux mécanismes.

Donc, nous sommes en train de préparer une phase de mise en œuvre de plusieurs mois sur ces mois à venir, mais en ce qui concerne les recommandations, on n'a pas de mise en œuvre. Cela peut dépasser le moment ou la date à laquelle aura lieu la transition. C'est ce qu'on nous a dit au niveau de la NTIA.

Bien. Est-ce qu'il y a des questions de votre part? Je vois une question d'Olivier Crépin-Leblond. Allez-y, Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc, le CCWG a participé depuis octobre...

THOMAS RICKERT : Olivier, on s'excuse, mais la première partie de votre question a été interrompue. On ne l'a pas entendue. Est-ce que vous pouvez répéter, s'il vous plaît?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Excusez-moi. Vous m'entendez bien?

THOMAS RICKERT : Oui. On vous entend.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Je vous demandais si vous pensez que le CCWG qui participe à la mise en œuvre aussi d'octobre à juillet 2016, et de quelle façon il va participer à cette mise en œuvre?

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Olivier. Je pense que c'est une très bonne question. Et nous prévoyons de participer à la mise en œuvre. Nous n'allons pas pouvoir définir tous les détails de ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre, mais nous allons présenter des recommandations pour cette mise en œuvre. Cela va donc impliquer que nous allons devoir analyser les mécanismes de protection et de fournir certains conseils pour cette

mise en œuvre, pour être sûr que les recommandations du CCWG soient appliquées correctement et sont par là les mises en œuvre finales.

Bien. Nous allons passer à la dernière diapo. Qui est sur l'ouverture de la session de Q & R. Donc, nous allons donner la parole au groupe maintenant et nous allons le faire... et nous allons vous demander de poser des questions ou de faire vos commentaires sur les différentes parties de ce webinaire.

Donc, je voudrais que vous nous donniez votre opinion sur l'approche que nous avons faite concernant les pouvoirs de la communauté et les différents mécanismes qui vont être inclus pour donner ces pouvoirs à la communauté.

Je vois une main levée. [Kasey]? J'espère que je prononce votre nom correctement. Si ce n'est pas le cas, je m'en excuse. [Kasey] [peu clair 1 :14 :09] allez-y, vous avez la parole.

Vous êtes sur muet, peut-être : on ne vous entend pas.

Pendant que vous essayez d'arranger votre problème, nous essayons de prendre une autre question ou un autre commentaire.

Peut-être que vous pouvez nous envoyer votre question sur le chat d'Adobe et nous y répondrons comme ça.

Mathieu nous a montré une certaine partie, est-ce que vous avez des questions ou des commentaires sur ce que Mathieu a présenté?

[KASEY] : Est-ce que vous m'entendez?

THOMAS RICKERT : On vous entend.

[KASEY] : Très bien. Bonjour, je suis Kasey. J'appartiens à la Chambre de commerce américaine et je voudrais poser une question sur ce que vous avez dit ici. Je sais que le groupe de travail travaille sur le renforcement de la responsabilité, mais on voudrait souligner le fait qu'il est important d'être au courant des réponses et des demandes de commentaires. Il n'y a que 30 jours pour répondre à ce commentaire. C'est 30 jours ouvrables. Donc, je pense que c'est une période trop courte pour pouvoir participer à cette période de commentaires publics et c'est dommage.

THOMAS RICKERT : Merci, [Kasey]. C'est noté. Nous devons prendre de décisions concernant cette approche. Et la période de commentaires publics aurait pu être 40 jours calendaires. Ensuite, il nous a fallu décider de réduire cette période parce que sinon, nous n'avions pas le temps d'analyser les résultats de cette période de commentaires publics avant la réunion d'ICANN. Donc, nous avons décidé de faire cela pour pouvoir avoir le temps d'analyser les réponses.

Je sais que pour ceux qui font des commentaires, c'est compliqué. Et comme vous l'avez dit, nous essayons – comme on l'a dit tout à l'heure, on essaie de compenser le peu de temps que l'on a pour travailler avec la communauté et pour – nous avons créé ce type de webinaire pour

pouvoir donner la possibilité de participer davantage, de bien comprendre de quoi il s'agit lorsqu'on parle de responsabilité.

Il est clair que cette période de commentaires publics de 40 jours après la réunion sera utile pour les recommandations finales dans ce cadre particulier. Nous avons décidé d'avoir deux périodes de commentaires publics. La première est ouverte actuellement et va donner à la communauté la possibilité de donner son opinion sur ce qui a été proposé en version préliminaire pour s'assurer que nous allons dans la bonne direction, pour être sûr que notre approche est la bonne, et ensuite, il y aura une autre période de commentaires publics. J'espère que vous comprenez pourquoi nous avons décidé de travailler comme cela. Voilà.

[KASEY] : J'avais une autre question : si l'on considérait quel serait l'impact de la fonction du manque de votes lors de réunions. Sur les différents seuils de vote que l'on a décrit.

THOMAS RICKERT : C'était [Jordan] qui a présenté cela. Donc, je demanderais à [Jordan] s'il voudrait bien répondre lui-même à cette question.

JORDAN CARTER : Oui, tout à fait. On parle de la question qui a été publiée par Steve?

THOMAS RICKERT : Oui, c'est ça.

JORDAN CARTER :

Bien. Steve, la seule des attributions de la communauté où on parlait des abstentions des votes et celles qui portent sur la révocation du Conseil d'administration complet et, en tous cas, la non-participation de cette communauté devrait être incluse dans ces [peu clair 1 :20 :07]. Autrement, rien n'est mentionné dans le cadre de l'impact. Alors, il me semble, en tous cas, que ces études considérées devraient être évaluées dans la deuxième période de consultation publique. C'est ce qu'on appelle le « Conseil d'administration complet de l'ICANN ».

Avec les attributions générales des pouvoirs que nous proposons, il faut que ce soit clair qu'on n'aura pas des seuils aussi hauts et ces attributions de la communauté, si vous voulez, peuvent être générées à travers les règles. Il pourrait, bien sûr, y avoir des règles pour l'abstention, pour le non-vote pour ce qui pourrait avoir lieu ne particulier avec ces abstentions.

THOMAS RICKERT :

Merci, Jordan. Et Steve, vous êtes bien sûr encouragé à nous envoyer vos contributions sur le résultat souhaité des délibérations ou même pour vous.

Y'a-t-il d'autres questions? Seules les questions par rapport aux mécanismes juridiques, aux processus de révision indépendants que Becky a présentés, le processus de [inaudible 1 :21 :44].

Apparemment, il n'y a plus d'autres questions. Pour l'instant, au moins. Nous avons déjà intégré certaines questions à notre rapport et ces

questions sont résumées à la fin de notre rapport. Et elles sont liées aux numéros de paragraphes qui répondent à ces questions dans notre rapport. Donc, si vous accédez à ce document, vous allez pouvoir voir toutes les questions et les paragraphes pertinents pour répondre à ces questions. C'est ce qui vous permettra de mieux comprendre.

Alors, s'il vous plaît, lisez ces questions que nous proposons et les réponses. Si vous avez d'autres questions ou d'autres retours à nous faire parvenir, n'hésitez pas à le faire.

Dans le chat, je vois qu'on a une question de [peu clair 1 :22 :27] qui dit – c'est une question concernant la révision indépendante. « A-t-on discuté de comment le panel peut être indépendant s'il est financé par l'ICANN? ». C'est une question que je voudrais que Becky Burr réponde. Becky.

BECKY BURR :

Oui. Nous avons considéré cette question de près et on a fait différentes suggestions. On avait la prohibition, l'interdiction de quelqu'un qui avait exercé un rôle au sein de l'ICANN de deux ou trois ans, par exemple avant leur désignation. Alors, si cette personne avait assuré un rôle – avait occupé un poste au sein de l'ICANN et qu'elle était désignée, mais qu'elle – elle ne pourrait pas être révoquée pendant ce mandat, sauf en cas de corruption, par exemple.

D'autre part, cette personne ne pourrait pas faire des désignations pour l'ICANN après son service comme membre du panel. Alors, lorsqu'on parle d'assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, des caractéristiques clé seraient que cette personne devrait travailler

pendant un mandat fixe, sauf s'il y avait un problème de performances ou une inhabilité d'avoir un impact économique le long de leurs services, par exemple.

THOMAS RICKERT :

Merci, Becky. J'espère que cela répond à la question. Nous sommes presque à la fin de l'appel. On me signale une question qui n'a pas été répondue. Si vous avez de telles questions, faites-les-nous parvenir; nous essaierons bien sûr d'y répondre. Bien sûr, les Q & R seront disponibles pour l'ensemble de la communauté. Faites-nous donc parvenir ces questions dès que vous les aurez et on essaiera d'y répondre aussi vite et aussi complètement que possible.

Je vous remercie tous d'avoir participé à cette séance et je donne maintenant la parole à mon coprésident, León Sanchez, pour qu'il conclue l'appel.

LEÓN SANCHEZ :

Merci beaucoup, Thomas. Je vous remercie tous d'avoir participé. Je vous remercie de vos questions. Bien sûr, la période de commentaires publics est essentielle pour le travail que nous avons fait jusqu'à présent. Nous allons dépendre des retours de la communauté pour pouvoir trouver des propositions qui pourraient être soumises à l'approbation des membres et présentées finalement à la NTIA.

Donc, il est important de réviser le document complet et bien sûr, de choisir les outils qui ont été fournis par les différents groupes de travail, comme les graphiques que nous avons expliqués, les mécanismes, et

bien sûr, un résumé des documents. [Peu clair 1:27:03] lire le document complet avant que l'on présente la proposition.

Faites-nous parvenir vos propositions si vous avez besoin davantage de détails. Il est important qu'autant de personnes que possible nous envoient leur retour pour que l'on ait l'avis de l'ensemble de la communauté.

Cela dit, je vais donc conclure l'appel une minute avant l'heure. Je vous remercie tous d'avoir participé et d'avoir permis les questions et les réponses le long de cet appel. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]